

Le mot du Maire

Les fêtes de fin d'année ont été l'occasion de se retrouver en famille ou entre amis. Elles ont permis à chacun d'oublier l'année 2009 jugée morose par les observateurs de la société française.

Pour notre commune, nous pouvons dresser le bilan suivant. En 2009, j'ai volontairement proposé un investissement continu afin d'augmenter les recettes municipales, tout en maîtrisant les dépenses. Le compte administratif annuel se révèle très positif, malgré la tempête qui a coûté cher à notre collectivité. Je remercie le conseil municipal qui a su analyser avec attention et valider mes propositions.

L'année 2009 a vu l'aboutissement de travaux démarrés depuis l'installation de l'équipe actuelle. D'abord, ce fut la location de la salle communale dont la mise en route fut longue. Suite au passage des commissions de sécurité, il a fallu aménager les lieux conformément aux prescriptions, libérer les espaces encombrés d'objets inutiles, acheter la vaisselle, mettre au point les procédures de réservation, élaborer un contrat de location et un règlement intérieur.

Dès mon arrivée, nous avons entrepris un gros travail sur le cimetière. Ce travail a abouti à la rédaction d'un règlement intérieur qui fixe les devoirs et obligations de chacun : commune, concessionnaires, visiteurs et entreprises. Comme annoncé en 2008, nous avons révisé les tarifs des concessions. Tout en demeurant peu élevés, ces derniers se rapprochent désormais de ceux pratiqués dans les petites communes du Soissonnais.

Le contrat de location de la salle et son règlement intérieur ainsi que le règlement intérieur du cimetière sont le fruit de près de quarante heures de travail de la commission des bâtiments communaux. J'adresse aux membres de la commission mes vifs remerciements pour le temps accordé et leur réflexion très soutenue.

Le marché de Noël fut l'un des moments forts de la fin de l'année. Cette animation que l'on doit à "Serches'pas ailleurs" a été une réussite. Félicitations aux associations et aux bénévoles qui se sont joints à la manifestation. Je tiens particulièrement à remercier le principal instigateur de ce marché de Noël, David Aliu. Ce jeune Serchois a dépensé sans compter de son temps et son énergie pour que ce dimanche de décembre soit le plus vivant possible.

Je vous présente à toutes et à tous, mes vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année qui commence.

BK

Marché de Noël

La place de la fontaine Conié a renoué avec son passé de lieu festif, le temps du marché de Noël. Cette place qui depuis 1975 n'accueille plus la fête de Serches présentait dimanche 13 décembre des airs de fête à l'occasion du 3^{eme} marché de Noël organisé par « Serches'pas ailleurs ». Malgré la venue, le jour même, des premiers grands froids, de nombreux visiteurs ont fait le déplacement afin d'assister aux festivités.

Les animations furent au rendez-vous : orgue de barbarie, clowns, structure gonflable pour les enfants,



La chanterelle. Photo B. Robert

exposition de peinture, avec les moments forts de la journée, à midi le passage de la fanfare dans les

rues et à 16 h la prestation de la « Chanterelle » donnée dans l'église embellie pour l'occasion.

Les plus avertis auront sans doute reconnu, parmi les vingt-sept choristes, Eliane et Jean-Pierre Blondeau, nos deux serchois pleins d'entrain.

Durant sept jours, Farid Aliu a travaillé sans relâche afin de réparer de nombreuses installations défectueuses dans l'église : électricité, chauffage, éclairage, sonorisation et entre deux tâches, il a consacré du temps pour monter la crèche, aidé de Justine et d'Adèle et de réaliser un village de Noël en miniature.

Recensement agricole

Le recensement agricole a lieu tous les dix ans. Il se déroule en deux étapes. La première ayant débuté le 1^{er} septembre 2009 procède par audio conférence et consiste à valider en mairie la liste des exploitations agricoles. La deuxième étape ne débutera qu'en septembre 2010, un enquêteur se déplacera chez chaque exploitant agricole pour l'interroger sur son exploitation et ses moyens de production. Le questionnaire reste strictement confidentiel. Cette seconde étape du recensement s'achevera en mars 2011.

Un tel travail permet de recueillir des données sur la taille des exploitations agricoles, le régime foncier, l'utilisation des terres, la superficie récoltée et bien d'autres données encore. Cette source d'informations aide à la gestion de l'espace et à l'aménagement du territoire. Toutes les exploitations agricoles au niveau mondial sont recensées par leurs états.

La commune a installé une commission pour ce recensement. Après tirage au sort, Jean-Paul Hacard a été désigné membre représentant la profession agricole.

Patronyme

Des femmes ont rencontré des difficultés auprès de banques et de magasins du fait qu'après mariage, elles n'ont pas fait modifier leur nom de famille sur leur carte nationale d'identité.

Il convient de rappeler un principe essentiel : au regard de l'état civil chaque individu conserve et garde toute sa vie un seul patronyme, celui inscrit sur l'acte de naissance porté au registre de l'état civil. Le fait qu'une personne se marie n'entraîne pas le changement du nom. Le changement de patronyme à l'issue d'un mariage est un choix individuel et n'est en rien une obligation. Cette pratique admise permet à l'épouse de prendre si elle le souhaite le nom de son époux et l'on admet la même

pratique également dans l'autre sens pour un homme. Ce dernier devra toutefois rajouter le nom de son épouse à la suite du sien. Ce nom d'usage n'est pas transmissible aux enfants et ne figurera pas sur les actes de l'état civil.

Les formulaires d'obtention de la carte nationale d'identité ont prévu des cases à cet effet « *souhaitez vous faire apparaître un mot devant le deuxième nom, si oui lequel époux(se), veuf(ve).* »

« *Pour le deuxième nom précisez s'il s'agit du nom de votre père, mère, époux, épouse.* »

Le décret n° 74-449 du 15 mai 1974 précise clairement ces propos « *le mariage est sans effet sur le nom des époux* » et « *l'usage permet qu'elle (la femme) prenne le nom de son mari* » « *le mari peu à titre d'usage adjoindre au sien le nom de son épouse* » enfin « *Ce nom d'usage n'entraîne aucun changement de nom pour la carte d'identité, le passeport, la carte grise, le permis de conduire, etc.* »

Si le divorce fait perdre l'usage du nom du conjoint, il peut être conservé avec l'accord de l'ancien conjoint ou par décision de justice, à condition qu'il justifie d'un intérêt particulier (article 264 du code civil). Exemple, une personne de renom porte le nom de son conjoint. Le jour du divorce, elle risque de ne plus être identifiable en retrouvant le patronyme porté avant sa célébrité.

Opération nettoyage

En vue de réparer la dernière cloche du clocher de l'église, devenue muette, une opération nettoyage du clocher est programmée pour le samedi 23 janvier. Un appel à candidature bénévole est donc lancé par le biais du "Journal". Le sol du clocher se trouve encombré de fientes, de déchets de tuile et de bois vermoulu. Se munir de gants de travail et de chaussures adaptées. Si vous êtes sujet au vertige, abstenez-vous, la montée au clocher s'effectuant au moyen d'une échelle haute.

Gestion du cimetière

Le nombre des emplacements disponibles commençant à se restreindre, il devenait urgent de remettre à plat la gestion du cimetière. Ce travail est mené depuis le printemps 2008, par Bruno Robert et Patrick Tassin. Dans un premier temps, le plan dressé dans les années 90 par Claude Brunet a été informatisé, et l'échelle agrandie. Il comporte maintenant plusieurs couches d'informations dont une photographie verticale à l'échelle du plan, prise depuis un cerf volant. L'ensemble des titres de concession

a été numérisé et vérifié et une couverture photographique de la quasi-totalité des sépultures a été réalisée afin de suivre l'état des monuments. Une base de données des concessions a été conçue. Toutes les informations recueillies (localisation, date de la concession, concessionnaire, durée, état des monuments, inventaire des corps, état civil, photo, etc.) ont été versées dans une base de données spécialement conçue à cet effet.

Un certain nombre de lacune dans la gestion résultait de l'absence d'une réglementation adaptée. La dernière police du cimetière datait de 1950, et le règlement intérieur du columbarium de 2000. La commission des bâtiments communaux a ainsi planché sur la rédaction d'un règlement intérieur qui a été adopté en décembre dernier par le conseil municipal.

Trente-cinq sépultures peuvent faire maintenant l'objet d'une reprise. La majorité d'entre elles sont implantées en terrain commun et trois en terrain concédé, parmi ces dernières deux sont expirées depuis trente ans et une depuis 5 ans.

Avant de procéder à la révision des tarifs, une étude comparative a été réalisée par B. Robert sur 15 communes des cantons de Braine et Soissons. Cette enquête fait apparaître les tarifs les plus bas à Serches et des durées les plus longues. Les conséquences étant un fort taux d'immobilisation des terrains ainsi qu'une certaine « attirance » vers Serches pour le choix de la dernière demeure. Le risque de voir à moyen terme une saturation des espaces devient ainsi réel. Muni de ces informations, le conseil municipal a voté une nouvelle tarification plus dans la moyenne de celles pratiquées aux alentours.

Dernière difficulté l'absence de répertoire des inhumés. Celui-ci a été réalisé durant des mois, à partir des documents administratifs archivés depuis les années 20 et indiquant la venue d'un corps dans le cimetière (certificats d'inhumations et de transports de corps). Ce travail se trouve complété par le relevé des épitaphes inscrites sur les tombes ainsi que par des informations orales. A ce jour 375 individus sont identifiés. Toutefois, l'identité de nombreux défunts ne figure pas sur la pierre. On estime à près de 400 le nombre d'inhumés dans le cimetière. Grâce à cet important travail, tout visiteur extérieur recherchant une sépulture précise afin de s'y recueillir sera dirigé avec plus de facilité.

Habitat en Soissonnais

Entre 1982 et 2006, on constate une perte de 3 189 habitants à l'intérieur des 28 communes, rassemblées au sein de la Communauté d'agglomérations du Soissonnais. Les conséquences économiques ne sont pas des moindres. Plusieurs causes expliquent cette chute démographique. Fermeture des grosses industries, vieillissement de la population et apparition d'un

nouveau phénomène, la séparation des ménages ou dé-cohabitation.

En 1982, il fallait 345 logements pour 1000 habitants, en 2009, 430 logements pour le même nombre d'habitants, un couple séparé occupe deux logements. Face à cette baisse démographique « l'agglo » a décidé de réagir en menant sur son territoire une politique ambitieuse de l'habitat.

L'établissement demande aux maires de consentir un effort dans la construction. Elle table sur 30 logements à construire entre 2009 et 2013 dans chacune des 12 communes rurales, dont Serches.

Lors d'une réunion, Bernadette Kasprzak a vivement réagi sur le nombre démesuré de logements demandé en un délai si court.

Les élus des communes rurales sont conscient de la nécessité de croître. Mais un afflux brutal de 30 familles en cinq ans a des répercussions économiques et sociales indéniables. Beaucoup de villages désirent préserver un cadre et une qualité de vie. La notion de développement durable prend toute son importance dans ce contexte propre à la ruralité.

D'après l'Agglo, la réforme de la taxe professionnelle unique (la TPU) aura pour conséquence d'asseoir en grande partie les recettes des collectivités locales sur le foncier bâti et le nombre d'habitants. Une augmentation de la population jusqu'à plus du tiers de son nombre actuel d'habitants produirait une hausse de façon significative des dotations financières de l'Etat.

A Serches, on estime qu'une croissance douce de la population ainsi qu'une diversité des habitations (propriétés et locations), sont à privilégier, afin que le nombre d'enfants et de jeunes reste stable dans la commune. Cela passe d'abord par l'occupation des onze logements vacants.

Coût de la tempête

En raison des dégâts causés par la tornade du 26 mai 2009, la commune a dû faire face à des dépenses imprévues d'un montant évalué à 5600 euros, non couverts par l'assurance.

Ces dépenses résultent d'une part des diverses réparations de toitures - église, mairie et aubus - et aussi le dégagement des voies et chemins communaux encombrés d'arbres, l'achat de panneaux de signalisation, ainsi que les travaux sur les accotements de la route de Saint Blaise au Tonkin effondrés suite au déracinement d'un vieil arbre.

Le remboursement d'interventions réalisées en urgence a été demandé à trois propriétaires de parcelles de bois et validé par délibération du conseil municipal pour un montant de 2 722 euros.

Le temps passé par le maire à résoudre tous les problèmes inhérents à la tempête a été approximativement évalué à plus d'un mois de travail. Auxquels il faut rajouter la gestion des dégâts survenus ultérieurement qui ont mobilisé de jour comme de nuit

Maire, adjoint et employés communaux, ainsi que les futurs abattements de bois liés à ce phénomène imprévu qui nécessitent lettres de relances, réunions, inspections des lieux, constats d'huissiers, etc.

Fuite d'eau

Mardi 5 janvier, une fuite d'eau s'est déclarée entre les n° 5 et 9 de la rue du Moulin. Le passage de véhicules sur une bonde dans un sol fragilisé par le gel et le dégel en serait la cause.

La Lyonnaise des Eaux, avertie dès 13h30 est intervenue tardivement. Vers 18h, les habitations de Serches et de Vasseny voyaient l'eau s'amenuiser aux robinets, le château d'eau s'étant vidé.

Dès 18h30, la mairie alertait par téléphone chaque foyer dès lors que son numéro figurait dans l'annuaire.

Entre 18 h et 22 h, quatre équipes ont tenté de maîtriser la fuite. A l'issue d'un premier colmatage, il restait à purger le conduit en ouvrant une borne à incendie. Celle de la rue du moulin fut utilisée et l'eau déversée sur la route départementale. Par - 8° de température, cette opération, a généré la formation d'une épaisse plaque de verglas sur la chaussée, sur une quinzaine de mètres et dans une zone non éclairée. A 22h30, la mairie était sur place afin de saler la route et baliser les lieux.

Le lendemain à 9 h, l'eau jaillissait de nouveau avec un débit équivalent à celui de la veille. La Lyonnaise intervenue de suite, prévoit des travaux plus lourds risquant de s'échelonner sur plusieurs semaines. Des coupures d'eau étant à prévoir, la Lyonnaise des Eaux devrait avertir les habitants.

Si le n° de téléphone de votre foyer figure sur liste rouge ou si vous ne possédez qu'un téléphone portable, nous vous recommandons de le communiquer en mairie. Celui-ci ne sera utilisé qu'en cas d'urgence et restera confidentiel.

Site internet

Parmi les projets prévus depuis 2008, le site internet de la commune a pris du retard. Afin de le relancer, le maire a proposé durant l'automne au conseil municipal d'investir dans un logiciel de création de site internet. Le syndicat mixte A.G.E.D.I. fournira le logiciel et assurera une grande part de la conception. Il assurera également la maintenance et la formation des personnes amenées à mettre à jour le contenu du site.

Ce syndicat fort de plus de 3500 adhérents créé en 1987 par des élus de communes rurales conçoit et développe des logiciels, destinés aux communes, intercommunalités, maisons de retraite et autres établissements publics. C'est auprès de lui que la mairie se fournit en logiciels spécifiques. Ce syndicat assure aussi la maintenance informatique.

Un gros travail de construction de l'architecture du site devra être réalisé en 2010 par la commission information. Démarrage prévu pour fin 2010 - début 2011.

Recensement

Le travail préparatoire du recensement de la population de Serches a débuté. Une note d'information est parvenue dans les boîtes à lettres. Du 21 janvier au 20 février, Monique Cerveaux (notre photo) coordonnatrice et agent recenseur, passera dans chaque foyer pour déposer ou remplir avec vous l'imprimé. Nous comptons sur votre compréhension pour lui réserver le meilleur accueil.



Monique Cerveaux

Nouveau label

En décembre 2009, le gîte rural de Serches a reçu, avec les félicitations du jury, le label clef verte, label environnemental européen pour les structures accueillant des touristes. Lors de la visite de l'ambassadeur, les modes de gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets, les produits d'entretien, l'aménagement et l'entretien du jardin ainsi que l'environnement proche, ont été passés au crible. Une démarche environnementale est exigée, ainsi qu'une éducation à l'environnement. L'utilisation des matériaux écologiques pour la restauration était aussi à privilégier pour la santé, mais également pour recevoir cette certification. Depuis son ouverture en 2004, le gîte rural de Serches est devenu l'exemple type de meublé de tourisme que le comité départemental du tourisme de l'Aisne cite dans ses revues et dans sa promotion.

Pour les jeunes

A l'issue de divers stages ou dans le but de passer des examens, les jeunes sont amenés à rédiger un rapport. Le Maire a décidé de leur offrir désormais dix photocopies, une reliure spirale, une couverture cartonnée et le dos en couleur du dossier aux jeunes à partir du collège jusqu'en BTS.